

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2418

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 280 euros en faveur de l'Association des Assistantes Maternelles et des Parents de la Croix-Rousse, sise 33 rue Henri Gorjus à Lyon 4e, pour la réalisation de travaux de rafraîchissement des locaux afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants - Approbation et autorisation de signature d'une convention

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2418 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 4 280 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES ET DES PARENTS DE LA CROIX-ROUSSE, SISE 33 RUE HENRI GORJUS A LYON 4E, POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DES LOCAUX AFIN D'AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association des Assistantes Maternelles et des Parents de la Croix-Rousse (AAMP CR) a été créée en 1987 et a pour vocation principale d'informer les assistant(e)s maternel(le)s et les familles adhérentes et d'accueillir les enfants et les professionnels lors des temps collectifs.

En 2015, l'Association compte 42 familles et 20 assistantes maternelles adhérentes et a accueilli 45 enfants de 0 à 8 ans.

Elle coopère par son action à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon dans le 4^e arrondissement.

Par délibérations n° 2015/825 du 19 janvier 2015 et n° 2015/1724 du 17 décembre 2015, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au profit de l'Association AAMP CR pour les années 2015 et 2016.

La Ville de Lyon est propriétaire des locaux situés 33 rue Henri Gorgus au sein du parc Popy et les met gratuitement à disposition de l'Association dans le cadre d'une convention d'une durée de trois ans, signée le 2 février 2015.

Les locaux, situés au 1^{er} étage, sont composés de deux appartements distincts d'une surface de 111 m² et de 25 m² et se situent à proximité de la crèche Popy.

La capacité d'accueil maximale des locaux est de 12 enfants, accompagnés de 4 assistantes maternelles.

Suite à une visite de la Protection Maternelle et Infantile de la Métropole de Lyon du 9 octobre 2015, l'Association doit s'engager dans des travaux de rafraîchissement des locaux afin de garantir un accueil de qualité des enfants et des professionnels.

L'Association a présenté un budget de 8 563 €TTC pour ces travaux qui comprennent :

- la dépose des sols existants ;
- la fourniture et la pose de sols et de plinthes, d'une cloison en placo-plâtre et de peinture.

Il vous est proposé de participer à hauteur de 50 % du montant des travaux, soit une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 4 280 € en faveur de l'Association AAMPCR.

L'Association prendra en charge également 50 % du montant des travaux.

Les conditions et modalités de versement de la subvention sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations n° 2015/825 du 19 janvier 2015 et n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 ;

Vu la convention d'occupation temporaire en date du 2 février 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1- Une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 4 280 € est allouée à l'Association des Assistantes Maternelles et des Parents de la Croix-Rousse, pour la réalisation de travaux de rafraîchissement des locaux, sis 33 rue Henri Gorgus à Lyon 4^e.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association des Assistantes Maternelles et des Parents de la Croix-Rousse est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur l'enveloppe « Subvention Fonctionnement Ajustement » et imputée sur l'article 6574, fonction 63, exercice 2016.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD